Publié le

ID : 038-213804511-20230718-2023\_24-AU

## MAIRIE 52, rue du stade 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

# DECISION Nº 2023-24 du 18 juillet 2023

## D-SÉCURITÉ - Installation d'un défibrillateur

#### Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L2122-23 qui prévoit la possibilité de déléguer une partie des attributions du conseil municipal au Maire en exercice,

Vu la délibération n° 2020-032 en date du 22 juin 2020 déposée en sous-préfecture de LA TOUR DU PIN le 24/06/2020, déléguant notamment au Maire de la Ville de Saint Romain de Jalionas les pouvoirs suivants :

"4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.",

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la proposition de l'entreprise D-SÉCURITÉ pour l'installation d'un défibrillateur.

#### **DECIDE**

Article 1er:

de retenir et signer la proposition de l'entreprise D-SÉCURITÉ pour l'installation d'un

défibrillateur, pour un montant total de 1 519.00 € HT soit 1 822.80 € TTC.

Article 2:

La facture sera payée en investissement, au chapitre 21 - article 2135.

Article 3:

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera notifiée au conseil municipal lors de la prochaine réunion et dont ampliation sera adressée à la

Sous-Préfecture de la TOUR DU PIN.

ST ROMAIN DE JALIONAS, le 18 juillet 2023

Le Maire, Jérôme GRAUSI